



## **Avis du CHSCT sur le Programme Annuel de Prévention (PAP) de la DRFIP CHSCT 67 du 6 octobre 2021**

Suite à la présentation pour avis du programme annuel de prévention de la DRFIP lors du CHSCT du 06/10/2021, les représentants du personnel tiennent à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé et des conditions de travail.

Nous constatons qu'il est apporté une attention particulière aux risques apparus du fait de la crise sanitaire du COVID19. L'aspect strictement sanitaire est prépondérant. Nous déplorons que l'aspect Risques Psycho-Sociaux (RPS), notamment les risques d'isolement lors du télétravail, soit évoqué de façon marginale.

Nous soulignons comme en 2019 l'importance d'une réflexion globale sur tous les sites et pour tous les agents, concernant la prévention des risques liés au travail sur écran. En effet, le DUERP les mentionne à 64 reprises. Pourtant aucune action de prévention n'est proposée dans le PAP.

En outre, nous déplorons que le PAP 2021 ne propose aucune mesure pour régler les problèmes de manutention relevés par plusieurs services. Le recours systématique à la Logistique, déjà en difficulté et victime d'arrêts maladie nombreux et récurrents, ne peut être l'unique solution. La DRFIP67 doit mettre les moyens budgétaires pour faire assurer les déménagements et les travaux sur les sites restructurés, et non faire peser un risque supplémentaire sur la santé des agents de l'équipe Logistique.

Enfin, nous constatons que les RPS mentionnés dans 290 lignes du DUERP n'ont pas été repris en totalité dans le PAP qui se limite à 21 lignes ! Ce volet s'avère particulièrement important et doit être traité de manière prioritaire compte tenu des situations de souffrances exprimées par les agents sur tous les sites.

La lutte contre les RPS ne doit pas se résumer à la mise en œuvre de formation ou de cellules d'écoute. A ce jour, nous constatons que les démarches entreprises, même si elles prennent enfin en compte les situations réelles de travail, n'ont pas encore permis de répondre aux souffrances exprimées par les agents et n'ont pas amené les mesures de prévention collective adaptées.

Nous attendons donc de la Direction qu'elle mette en œuvre une réelle politique d'amélioration des conditions de travail des agents, qui passe tout particulièrement par :

- la modification des organisations collectives de travail pour supprimer ce qui dans l'organisation actuelle du travail génère stress et mal-être.
- l'amélioration de la communication auprès des agents
- la remise en cause des méthodes de management maladroites et totalement contre-productives que les agents ressentent comme méprisantes et infantilisantes
- la remontée au niveau national, des difficultés rencontrées dans le département qui ne relèvent pas de la compétence de celui-ci notamment en matière d'effectifs et d'applications informatiques.

En conséquences, nous exigeons que des propositions concrètes sur ces sujets soient faites aux membres du CHSCT, dans les meilleurs délais, eu égard aux situations de crises avérées dans de nombreux services, notamment dans un contexte marqué par le NRP et la crise sanitaire.